

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 09 FÉVRIER 2021

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mmes et Mrs Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Natacha LEROY, *Échevins*

Mmes et Mrs Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

Mme Marie Claude KLENNER

ABSENT(E)(S) :

-

Convoquée en date du 01 février 2021, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 09 février 2021

à 19h00

Salle B du Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

AFFAIRES ECONOMIQUES

1. Règlement communal de prime de soutien au commerce suite aux mesures prises dans le cadre de la COVID-19

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement de prime de soutien au commerce suite aux mesures prises dans le cadre de la COVID-19.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

2. Règlement général de Police - Parcs communaux - Modification

- DECISION

Le Conseil communal est invité à modifier l'article 64 du Règlement général de Police du 16 décembre 2014 en y ajoutant un paragraphe relatif aux horaires d'accès aux parcs communaux.

Accord à l'unanimité

FINANCES

3. Notification de l'approbation sans réformation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2020

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que, la délibération du 29 octobre 2020 par laquelle le Conseil communal vote les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2020, est approuvée sans réformation par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

Arrivée(s) : Mme Maria HAMEL

4. Notification de l'approbation après réformation du budget de l'exercice 2021

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 29 octobre 2020, par laquelle le Conseil communal a voté le budget de l'exercice 2021, a été approuvée après réformation par le Ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la Ville.

M. Devin indique qu'il y a une réformation à la hausse de la prévision de recette en IPP par l'autorité de Tutelle. Il avait indiqué que la prévision de recette, telle que mentionnée au budget initial et votée par le Conseil communal, était prudente et se trouvait en dessous du chiffre communiqué par la Wallonie et compte tenu du contexte Covid.

En effet, le Collège avait souhaité proposer une version prudente du budget relativement à cette recette. En tant qu'autorité de Tutelle, la Wallonie a réformé ce chiffre de recette en IPP à la hausse afin que ce chiffre soit celui communiqué par la Wallonie, pour la constitution du budget 2021.

Prise de connaissance

5. Antenne Centre Télévision Asbl - Contrat de gestion 2021

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la demande de l'Asbl Antenne Centre Télévision, relative à une augmentation de la cotisation annuelle avec une indexation automatique.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

6. Délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

M. Devin indique qu'un fond, pour un montant de 87.000 EUR, a été octroyé par la Wallonie afin de permettre des mesures d'allègement en fiscalité locale et en faveur de secteurs impactés par la crise. Il est dès lors proposé en Conseil communal, l'adoption de ces mesures d'allègement pour les secteurs locaux et concernés par de la fiscalité locale. Les 87.000 EUR sont compensés par le fond octroyé par la Wallonie et dans le cadre de cette crise.

Accord à l'unanimité

7. Notification - Approbation du règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés 2021 - Approbation au Conseil communal du 10 décembre 2020

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance, que la délibération du 10 décembre 2020 par laquelle le Conseil communal vote le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés se rapportant à l'exercice 2021, est approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

SUBSIDES

8. Asbl Amis de Binche Culture - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2019 conformément à l'article 25 du contrat de gestion

- APPROBATION

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2019 par l'Asbl Amis de Binche Culture, dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

M. Piret indique être déjà intervenu à plusieurs reprises sur la gestion problématique de cette Asbl. Il explique qu'à la lecture du dossier présenté aux conseillers communaux, ses inquiétudes sont renouvelées. M. Piret croit d'ailleurs que la situation de cette Asbl est pire que ce qu'il craignait et compte tenu des documents dont il disposait jusqu'à présent. Ainsi, M. Piret indique que le rapport relatif à la gestion concerne l'exercice juillet 2019/ juin 2020 alors que les bilans et comptes annexés concernent l'exercice janvier 2018/ juin 2019. Ainsi, les documents relatifs au rapport d'activité d'une part et aux bilans et comptes d'autre part, couvrent des périodes différentes. Il faudrait que le rapport d'activité couvre une période similaire à la période comptable afin de pouvoir être lu de manière intelligible.

Il relève que les statuts de l'Asbl prévoient un exercice comptable de janvier à décembre alors que les comptes et bilans joints concernent un calendrier de juillet à juin. Il indique qu'il est impossible de comparer les comptes proposés avec ceux des exercices antérieurs. Dans le détail, il relève des contradictions dans le dossier. Ainsi en 2018, il est mentionné dans des documents annexés le paiement de factures en retard relatives à des exercices antérieurs pour un montant de EUR 173.970 dont des frais de spectacle pour un montant de 144.000 EUR ou encore des droits d'auteur pour un montant de 26.000 EUR. Les comptes 2018/2019 mentionnent pourtant un montant de 47.000 EUR de reprise de solde de comptes. Il indique par ailleurs que ces éléments sont incompatibles avec la mention d'un boni résultant de l'exercice et à hauteur de 1.660 EUR, tandis que des factures sont reportées d'un exercice à l'autre. Il demande ce dont l'Asbl est encore redevable, que reste-t-il à payer et quels sont les créanciers de cette Asbl. M. Piret souhaite une situation claire des finances de cette Asbl. Il estime, dans ce contexte, qu'il est impossible de voter le rapport d'évaluation 2019 de l'Asbl et que celle-ci fait face à un grand problème de gestion. Il précise que les mandataires sont désignés par le Conseil communal et que la responsabilité de la gestion de cette Asbl leur incombe et non au personnel qui doit exécuter les décisions prises par ces mandataires, au sein des organes.

Mme Philippe indique qu'en consultant les documents, elle s'interroge quant à une modification des statuts, intervenue en date du 24 juin 2019. Les modifications de statuts ont été déposées le 26 novembre 2020. Elle ne comprend pas ce retard. Aussi, elle relève que dans le bilan relatif aux Fêtes de la Musique, les dépenses liées à plusieurs années sont mélangées. Elle ne connaît pas une autre Asbl qui rend de tels comptes. Elle souhaite une meilleure gestion et plus de minutie dans l'élaboration des ceux-ci.

M. Devin indique que la vérité, quant à la situation de cette Asbl, est pire que ce qui a été indiqué. Il reconnaît que M. Piret a tiré la sonnette d'alarme relativement à cette Asbl. A la suite de cette initiative, un nouveau Président a été désigné et dont le mandat était de mettre de l'ordre et de solder cette situation. C'est M. Labar qui a été désigné pour cette mission à la suite de Mme Davoine.

M. Labar indique qu'il y a 1 an et demi, il a repris cette mission et qu'il ne souhaite pas jeter l'opprobre sur les collaborateurs mis à disposition de cette Asbl. Néanmoins, il a constaté en prenant ces fonctions, que la situation de cette Asbl n'était pas claire et que 15 jours après sa prise de fonction, 200.000 EUR de factures impayées étaient posées sur la table et par la suite, de nombreuses dettes ont encore été découvertes. Il indique qu'à ce jour, la situation de l'Asbl est stabilisée et de sorte que pour l'exercice 2021/2022, celle-ci dispose d'un cap financier défini. Les créances ont été soldées ou un plan de paiement établi le cas échéant.

Pour: 24

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Natacha LEROY, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHOAIN, Philippe LABAR, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Contre: 5

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Saverio FRAGAPANE

Abstention: 1

Thomas FERRARI

9. Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2019 conformément à l'article 25 du contrat de gestion

- APPROBATION

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2019 par l'Asbl Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche, dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

10. Asbl Office du Tourisme de Binche - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2019 conformément à l'article 25 du contrat de gestion

- APPROBATION

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2019 par l'Asbl Office du Tourisme de Binche, dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

11. Subsidés communaux - Rapport annuel 2020 et octroi des subsidés 2021

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance du rapport relatif aux subventions en espèces et en nature octroyées par le Collège en 2020, en vertu de la délégation accordée le 18 juin 2013;
- prendre connaissance du rapport relatif aux subventions dont le Collège a contrôlé l'utilisation en 2020;
- ratifier l'octroi des subsidés 2020 sur base des justificatifs fournis et aux montants de 2019, pour les associations qui n'ont pas pu justifier l'organisation d'activités en 2020 en raison de la crise sanitaire;
- octroyer en 2021 le même montant que celui octroyé en 2020 et indépendamment des activités qui pourront, ou non, se tenir au vu de la crise sanitaire.

Accord à l'unanimité

12. Subsidés communaux - Exercice 2020 - Agréation des associations ayant bénéficié de subsidés en nature

- DECISION

Le Conseil communal est invité à procéder à l'agrégation des associations qui, au cours de l'année 2020, ont bénéficié d'une aide en nature sans pour autant solliciter un subside en espèces.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

13. Notification de l'approbation de la Modification budgétaire n° 2 - Exercice 2020

- PRISE DE CONNAISSANCE

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2020 de la Régie Foncière communale est approuvée, telle qu'arrêtée par le Conseil communal en date du 29 octobre 2020.

Prise de connaissance

14. Notification de l'approbation du Budget 2021

- PRISE DE CONNAISSANCE

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que le Budget 2021 de la Régie Foncière communale est approuvé, tel qu'arrêté par le Conseil communal en date du 29 octobre 2020.

Prise de connaissance

15. Demande d'entamer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue d'acquérir les parcelles cadastrées section A n° 146 r4 et la parcelle cadastrée section B n° 310 y5 pie pour la réalisation d'une ZIT - Rue de Fontaine à Binche (7134)

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- abroger la décision du Conseil communal du 10/12/2020 autorisant l'expropriation pour cause d'utilité publique de la terre cadastrée section A n° 146 R4 à 7134 Binche et acter le refus de l'expropriation suite au dépassement du délai en application de l'article 17 § 1er alinéa 4 du Décret du 22/11/2018 relatif à la procédure d'expropriation, qui prévoit qu'

"en l'absence de proposition de décision envoyée dans le délai visé à l'article 16 alinéa 2 et de décision envoyée dans le délai visé à l'alinéa 1er ou 2, l'expropriation est réputée refusée";

- confirmer la volonté de la Ville de Binche d'exproprier conformément à sa décision du 13/02/2020 et de décider de relancer une nouvelle procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de la terre cadastrée section A n° 146 R4 à 7134 Binche;
- décider d'entamer par la même occasion la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de la terre cadastrée section B n° 310 y5 pie à 7134 Binche nécessaire à la réalisation du même projet, à savoir la réalisation d'une zone d'immersion temporaire visant à lutter contre les inondations par ruissellement et coulées boueuses;
- d'approuver provisoirement le plan d'expropriation et le tableau des emprises relatif aux biens précités;
- de transmettre le dossier au SPW, Secrétariat Général - GUDEx;
- reporter les crédits nécessaires prévus au budget 2020 (projet n° 20190229) en modification budgétaire n° 1 de 2021.

Accord à l'unanimité

16. Emprises - Parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Approbation de la convention d'occupation temporaire

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 04 janvier 2021, à savoir :

- l'approbation de la convention d'occupation temporaire d'une superficie de 784 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section B n° 609M;
- l'inscription de la dépense à l'article budgétaire 481/733-60/2018 pour le projet n° 20180023.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

17. Travaux d'aménagement d'une zone de rétention – Rue de Lobbes à Waudrez

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **Modifications à la demande du pouvoir subsidiant**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Travaux d'aménagement d'une zone de rétention – Rue de Lobbes à Waudrez », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 1742 modifié et le montant estimé du marché "Travaux d'aménagement d'une zone de rétention – rue de Lobbes à Waudrez", établis par l'auteur de projet, ARCEA SPRL, Chaussée de Binche, 30 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 55.241,75 € hors TVA ou 66.842,52 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- rattacher la dépense au projet 20180023 et la financer par le crédit qui sera inscrit lors de la modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2021;
- transmettre le marché au pouvoir subsidiant SPW DAFOR pour demande de subside.

Accord à l'unanimité

18. FRIC 2019/2021 - WAUDREZ - Rue de la Princesse : Réfection d'un tronçon de voirie (pose de bordures) et réfection du revêtement (de la rue de l'abattoir à la chaussée romaine) (investissement n° 6)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché FRIC 2019-2021 - WAUDREZ - Rue de la Princesse : Réfection d'un tronçon de voirie (pose de bordures) et réfection du revêtement (de la rue de l'abattoir à la chaussée romaine) (investissement n° 6), le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1811, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2019-2021 - WAUDREZ, Rue de la Princesse : Réfection d'un tronçon de voirie (pose de bordures) et réfection du revêtement (de la rue de l'abattoir à la chaussée romaine) (investissement n° 6)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et aux règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 125.806,24 € hors TVA ou 152.225,55 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2021.

Accord à l'unanimité

19. Accord cadre de travaux pour le remplacement des chaudières - 2021

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Accord cadre de travaux pour le remplacement des chaudières – 2021 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf. 1812 et le montant estimé du marché "Accord cadre de travaux pour le remplacement des chaudières - 2021". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 88.227,18 € hors TVA ou 99.999,86 €, TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 104/724-60 (n° de projet 20210037), par fonds propres et par subsides.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

20. Adhésion Centrale d'achat Forem : DMP2001162 Marché CISCO - 2021 / 2024 - Prise d'acte de la décision du Collège communal du 18 janvier 2021 d'approbation en urgence pour adhésion à la date du 16 février 2021 en vertu de l'article L1222-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

- **PRISE D'ACTE**

Dans le cadre de la Centrale d'achat du FOREM, le Conseil communal est invité à prendre acte de la décision du Collège communal du 18 janvier 2021, d'adhérer à la centrale d'achat de « Centrale d'achat Forem : DMP2001162 Marché CISCO » suivant les modalités de fonctionnement et d'affiliation précisées dans la convention intitulée « Centrale d'achat Forem : DMP2001162 Marché CISCO », en vertu de l'article L1222-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

21. Prise de connaissance de la décision du Conseil communal d'Estinnes et du Conseil de la Fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray - Modification des limites territoriales des Fabriques Notre-Dame du Travail à Bray et Saint-Martin à Estinnes-au-Val

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance de la décision du Conseil communal d'Estinnes et du Conseil de la Fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray de modifier les limites territoriales des Fabriques Notre-Dame du Travail à Bray et Saint-Martin à Estinnes-au-Val;
- marquer son désaccord sur la modification des limites territoriales des Fabriques Notre-Dame du

Travail à Bray et Saint-Martin à Estinnes-au-Val;

- transmettre la présente délibération:

- à Monseigneur l'Evêque de et à Tournai;
- au Conseil communal d'Estinnes;
- au Conseil de la Fabrique Notre-Dame du Travail à Bray.

M. Devin indique avoir rencontré la Bourgmestre de la Commune d'Estinnes relativement à ce dossier. Il précise qu'actuellement cette fabrique d'église incombe dans sa charge de dotation pour 2/3 à Binche et 1/3 à Estinnes et que cette fabrique étant située sur les 2 communes, le souhait d'Estinnes est de restructurer les limites territoriales afin qu'elle ne concerne plus que le territoire communal Binchois et que par souci de simplification administrative, comme avancé par la Commune d'Estinnes, la tutelle et la dotation de cette fabrique ne relèvent plus exclusivement que de la Ville de Binche. M. Devin indique qu'une telle décision ferait peser sur la Ville de Binche, une charge de financement exclusive du déficit de la fabrique. Il relève que Madame la Bourgmestre d'Estinnes ne se formaliserait pas d'un refus de la Ville de Binche, quant à cette proposition.

M. Piret indique qu'il faut se rendre compte de la difficulté qui est suscitée dans la gestion de cette Fabrique d'église, de par le fait qu'elle est située sur les 2 territoires communaux. Il estime qu'il faut prendre une décision qui doit permettre d'en simplifier la gestion. Pour avoir participé à des réunions lorsqu'il assurait l'échevinat lié à cette compétence, M. Piret en est convaincu.

M. Devin indique que M. Bejarano Medina, Echevin en charge de la matière, a pour mission de rencontrer l'ensemble des fabriques d'église afin d'envisager, avec celles-ci, des pistes de rationalisation. Un rapport sera remis prochainement au Collège.

Pour: 25

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Natacha LEROY, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Thomas BEAUJEAN, Mario TILMANT, Alexandre ROMBAUT, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Contre: 5

Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Saverio FRAGAPANE

22. Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 28 décembre 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2021, comme suit :

- Recettes : 67.481,95 € ;
- Dépenses : 67.481,95 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2021 augmente de 13.164,68 € et s'élève à 41.759,23 €.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

23. Approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines après réformation

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 24 décembre 2020 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrines a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2021, réformé comme suit :

- Recettes : 21.062,60 € ;
- Dépenses : 21.062,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2021 s'élève à 18.716,60 €.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

24. Approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Binche après réformation

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 14 janvier 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2021, réformé comme suit :

- Recettes : 8.361,60 € ;
- Dépenses : 8.361,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2021 s'élève à 5.160,40 €.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

25. Approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche après réformation

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 14 janvier 2021 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2021, réformé comme suit :

- Recettes : 20.083,60 € ;

- Dépenses : 20.083,60 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2021 s'élève à 14.750,38 €.

Pour: 21

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoit DEGHEORAIN, Judith PHILIPPE, Frédéric MAGHE, Sarah DE BAETS, Marinella CRAMAROSSA, Salvatore CALVAGNA, Maria HAMEL, Eugénie RUELLE, Vincent NOTEBOOM, Marine VILBAJO, Mario TILMANT, Saverio FRAGAPANE, Thomas FERRARI, Fabrice MANDERLIER, Alexandre BALOURDOS

Abstention: 9

Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Luc JONNART, Jérôme URBAIN, Laurent ARMAN, Philippe LABAR, Thomas BEAUJEAN, Alexandre ROMBAUT

26. Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2021 de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2021 de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche;
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer – Avenue Marie-José 62 à 7130 Binche ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

27. Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget 2021 de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget 2021 de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche;
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur – Avenue Marie-José 62 à 7130 Binche;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

28. Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines.

- APPROBATION

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2020 de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines;
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre – Rue du Longfaux 105 à 7133 Buvrines ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

29. Personnel communal - Prorogation de l'octroi d'une intervention automatique limitée à certains évènements

- DECISION

Le Conseil communal est invité à proroger, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, l'octroi au personnel communal, d'une intervention automatique limitée à certains évènements :

- Prime de mariage ou cohabitation légale : 75 €
- Prime de naissance : 25 €
- Prime d'encouragement à la scolarité : 25 €
- Prime de départ à la retraite : 25 €
- Prime funéraire : 25 €

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

30. Enseignement de Promotion Sociale - Institut Supérieur Plus Outre - Année scolaire 2020/2021 - Convention avec le Forem - Cours de « Technicien en programmation »

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 11 janvier 2021, point n°14, relative à la décision d'adopter la convention avec le Forem au nom de l'Institut Supérieur Plus Outre, pour l'organisation des cours de « Technicien en programmation », pour l'année 2021.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

31. Approbation des conventions de partenariat et paiement de la subvention « article 20 » aux différents partenaires du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2021

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises pour l'année 2021;
- marquer son accord sur le paiement de la subvention article 20 aux Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises (conventions) pour l'année 2021;
- prendre connaissance du paiement de la subvention article 20 à l'Asbl Espace Environnement (marché public attribué en date du 08 juin 2020) pour l'année 2021.

Accord à l'unanimité

32. Approbation des conventions de partenariat et paiement des prestations des partenaires du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2021

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Caritas et Masaber pour l'année 2021;
- marquer son accord sur le paiement des subventions aux Asbl Caritas et Masaber (conventions) pour l'année 2021;
- prendre connaissance du paiement des subventions aux Asbl 6 Beaufort, Braseap, la conciliation éthique (marchés publics attribués en 2020) pour l'année 2021.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

33. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la route de Mons n°18 - Instauration

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la route de Mons n° 18.

Accord à l'unanimité

34. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Binche à la route de Mons n°125 - Instauration

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la route de Mons n° 125.

Accord à l'unanimité

35. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Leval-Trahegnies à la rue S. Allende n° 40 - Instauration

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, à la rue S. Allende n°40.

Accord à l'unanimité

36. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Leval-Trahegnies à la rue S. Allende n° 118 - Instauration

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, à la rue S. Allende n° 118.

Accord à l'unanimité

37. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement PMR à Leval-Trahegnies à la rue Madeleine n° 76 - Instauration

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Leval-Trahegnies, à la rue Madeleine n° 76.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

38. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2020

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 10 décembre 2020.

Mme Philippe souhaite que, relativement à son intervention sur le point 30 et lié au réaménagement des plantations du square Derbaix, le procès-verbal soit modifié en ce sens :

« Mr Piret étant absent, il a chargé Mme Philippe de préciser que le groupe Union est favorable au réaménagement « vert » de la Place du Square Derbaix, mais néanmoins, il est souhaité une rénovation complète du Square afin d'en préserver l'aspect patrimonial. »

Elle indique également une autre modification relative à son intervention sur le point 38 et concernant l'instauration d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue des Pastures. Elle souhaite que le procès-verbal soit modifié également comme ceci :

« Mme Philippe indique qu'un deuxième emplacement existe à moins de 100 mètres. Elle signale également un nombre important de voitures stationnées dans la rue des Pastures, qui appartiennent à des personnes travaillant en Centre-Ville et qui pourraient profiter de la gratuité de ce parking des Pastures, permettant ainsi aux riverains de charger et décharger en toute tranquillité et sécurité ».

Accord à l'unanimité moyennant les remarques de Mme Judith Philippe

Divers :

M. Calvagna indique que M. Devin est intervenu par le passé relativement à la gare de Binche et son guichet. Des financements importants ont été dégagés afin de rénover le bâtiment de cette gare. Pourtant, le Conseil d'Administration de la SNCB a acté la suppression du guichet au sein de la gare de Binche. M. Calvagna demande, si à ce stade, il existe une marge de manœuvre afin que la SNCB modifie cette décision.

M. Fragapane demande des précisions sur les épandages de sel en raison des conditions hivernales.

M. Devin, relativement à la demande de M. Calvagna, indique qu'il s'est mobilisé pour que la gare conserve le lustre qu'elle mérite. Une réflexion a par ailleurs été engagée concernant la rénovation du square situé devant la gare. Concernant la décision de fermeture du guichet, prise par le Conseil d'administration de la SNCB, dans un premier temps, le Ministre en charge s'est opposé à cette décision. Une lettre de la Ville de Binche a été envoyée à la SNCB et au Ministre, relativement à la position de la Ville dans ce dossier, celle-ci souhaitant un maintien du guichet. On pouvait nourrir un espoir de maintien du guichet, compte tenu de la prise de position du Ministre dans ce dossier. Ce jour, le Ministre a confirmé le projet de fermeture de plusieurs guichets et se réjouit que l'on ouvre la voie afin que ces bâtiments ne soient plus des bâtiments « fantômes ». M. Devin a souhaité une entrevue avec Monsieur le Ministre en charge du dossier et ce dernier a indiqué qu'il souhaitait également se mettre à table avec les Villes et les Communes concernées par ces fermetures. Des statistiques communiquées, il apparaît que 89% des utilisateurs usent de méthodes informatiques ou utilisent les automates pour l'achat de billets. On peut se réjouir que 89 % des usagers utilisent ces moyens mais que faire des 11 % restants. Il a été annoncé que des accompagnateurs seraient missionnés afin d'accompagner les usagers n'utilisant pas ces moyens informatiques. Nous devons nous poser la question sur la durée de cet accompagnement. Une autre question se pose relativement au projet le plus pertinent d'occupation d'une gare. Dès lors que M. le Ministre souhaite une occupation de ces bâtiments, dès lors qu'il convient d'accompagner les navetteurs, il estime que le meilleur projet d'utilisation d'une gare pour des fonctions d'accueil, d'aide, d'information ressemble à un guichet. M. Devin indique ne pas se réjouir des décisions prises dans ce dossier mais souhaite que les entrevues avec la SNCB et le Ministre permettent de dégager les pistes les plus utiles, quant à l'utilisation de l'infrastructure et aux services délivrés aux utilisateurs.

Relativement à la question de M. Fragapane sur l'épandage, M. Devin indique qu'un travail colossal a été abattu partout et par les équipes communales afin de permettre une meilleure mobilité. L'offensive hivernale va se prolonger et les équipes restent mobilisées.

M. Bejarano Medina indique que pour cette opération d'épandage et dans un premier temps, les circuits légaux obligatoires (TEC, Administration, écoles,...) ont été traités ainsi que les routes sensibles et pentues. Dans un deuxième temps, ce sont les routes secondaires et les routes moins fréquentées qui ont été traitées. Il précise que les opérations d'épandage, de ce 09 février, ont débutées à 04h00 du matin et qu'une seconde tournée a été effectuée vers 08h00.

Les équipes sont restées mobilisées durant cette journée et les circuits d'épandage seront à nouveau réalisés ce soir à partir de 19h00. Ce qui démontre une pleine mobilisation et une pleine occupation des équipes sur le front.

M. Fragapane relève pourtant que différents lieux n'ont pas été salés et notamment la Cité Vanderelde à Ressaix et la rue Albert Elisabeth à Péronnes. Mais il précise, par ailleurs, que toutes les rues sur Péronnes-Village, ont été dégagées.

M. Devin précise que les priorités et la méthodologie du service sont connues. Différents lieux, dont certaines cités, sont concernés par les opérations et il tient à préciser qu'en fonction de la fréquentation en trafic automobile ou en raison de la nature des revêtements, les opérations de salage ne sont pas aussi efficaces sur tous les parcours concernés. Ainsi, des revêtements en plaque de béton et présents sur des routes peu fréquentées ne permettent pas un résultat identique au résultat obtenu sur des routes en tarmac et très empruntées.

*

La séance publique est levée.

Séance du Conseil du 09 février 2021 à 19h

Points à huis clos

N°	Point	Service
1	Personnel ouvrier statutaire - Démission - Mise à la retraite	Pers.
2	Personnel employé statutaire - Convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville de Binche et l'Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque	Pers.
3	Personnel employé statutaire - Convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville de Binche et l'Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque	Pers.
4	Asbl Amis de Binche Culture - Décès d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement de ce représentant	Eco.
5	Enseignement de Promotion sociale - Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale du CPEONS	Ens.
6	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales d'une institutrice primaire à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine et à partir du 6 janvier 2021 au 30 juin 2021	Ens.
7	Enseignement fondamental - Binche 3 : Direction - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la délibération du Collège communal du 1er février 2021 relative à la désignation d'une Directrice d'école à titre temporaire dans un emploi non vacant de plus de quinze semaines	Ens.
8	Enseignement fondamental - Année scolaire 2020/2021 - École Fondamentale Binche 3 - Évaluation des candidats Directeurs - Ratification - Commission d'évaluation en vue de la désignation d'un Directeur à titre temporaire dans un emploi de plus de 15 semaines - Modification de l'Article 2 de la délibération du Collège communal du 17 novembre 2020 - Pt6	Ens.
9	Enseignement primaire - Année scolaire 2019/2020 - Suppression d'une période FLA primaire subventionnée le 6 décembre 2019 - Implantation de Bray Cité (Binche 1) - Prise en charge du traitement de l'institutrice par la Ville de Binche du 1er octobre 2019 au 5 décembre 2019	Ens.
10	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à raison de 12 périodes par semaine dans un emploi non vacant du 1er avril 2019 au 28 juin 2019	Ens.
11	Enseignement primaire - Personnel - Année Scolaire 2020/2021 - Démission d'une institutrice primaire APE à	Ens.

	titre temporaire à raison de 24 périodes par semaine au 30 septembre 2020	
12	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 10 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2020	Ens.
13	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'une institutrice maternelle dans des emplois non vacants	Ens.
14	Enseignement maternel - Année scolaire 2019/2020 - Affectations des institutrices maternelles définitives à partir du 1er juillet 2020	Ens.
15	Enseignement primaire - Année scolaire 2020/20201 - Changement d'affectation d'une institutrice maternelle, à titre définitif à partir du 14 septembre 2020	Ens.
16	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2020/2021- Désignation d'une institutrice maternelle dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes du 28 septembre au 9 octobre 2020	Ens.
17	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à raison de 24 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2020	Ens.
18	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 14 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2020	Ens.
19	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à raison de 24 périodes par semaine à partir du 1er septembre 2020	Ens.
20	Enseignement de Promotion Sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Personnel - Année scolaire 2020/2021 - Ratification de la demande de disponibilité pour convenance personnelle d'un professeur de sciences et mathématiques à titre définitif à raison de 380/800èmes du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 - 5ème demande	Ens.